

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NOS LAS-0080 ET LAS-0081

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 4 février 2013 a adopté les règlements suivants :

LAS-0080 Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection de l'éclairage des rues, des parcs et de la signalisation de l'Arrondissement de LaSalle.

LAS-0081 Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de plateaux sportifs dans l'Arrondissement de LaSalle.

et que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 mars 2013.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 mars 2013.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAWS NOS. LAS-0080 AND LAS-0081

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on February 4, 2013, the Borough Council has adopted the following bylaws:

LAS-0080 Bylaw authorizing a loan of \$100,000 for repairs of the lighting system on streets, parks and on road signs in the Borough of LaSalle.

LAS-0081 Bylaw authorizing a loan of \$600,000 for various repairs in parks and sport facilities in the Borough of LaSalle.

and that the said bylaws has been approved by the *ministre des Transports and ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* on March 8, 2013.

These bylaws may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

These bylaws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on March 21, 2013.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut